

Dossiers décidés jusqu'au 10 septembre 2026

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
-------------------	---------------	----------	-------------------	--------------------	---------------------	---------

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

DP 59647 26 00027	Monsieur Christian PLAYE	Non opposition	04/09/2026	Extension d'une maison._Ossature bois et bardage bois teinte gris anthracite._Menuiseries aluminium teinte gris (RAL 7016)._Toiture terrasse à faible pente teinte noir.	38 rue des Anémones 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00025	Monsieur Douglas DECLERCQ	Non opposition	27/08/2026	Ajouter une porte de garage avec la façade existante dimensions 2,20m X 2m, avec mise en lace d'un linteau adapté. L'enduit de façade sera repris à l'identique autour de la nouvelle ouverture afin de conserver l'aspect général du bâtiment. Aucun changement de situation ni modification de l'emprise au sol n'est prévu.	22 rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00024	Madame Audrey BODELE	Non opposition	02/09/2026	Rénovation de toiture à l'identique	11 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00021	Monsieur Pierre-Henri DEHEELE	Favorable	05/08/2026	Serre en métal noir sur muret. Brique rouge de Watten (récupération)	99 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00015	Madame Sylvain GUILBERT	Rejet tacite	19/08/2026	Changement des menuiseries de la façade de la maison	10 Grand Place 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00006	Monsieur Patrick DELARUE	Rejet tacite	04/08/2026	Rénovation de façade avant en enduit grélé	38 Rue de l'Aa 59143 WATTEN	m²

Permis de Construire

PC 59647 26 00002	Monsieur Laurent VANDENBERGUE	Favorable avec prescriptions	03/08/2026	Construction d'une maison bois d'une surface de 100,55m² d'emprise au sol avec vide sanitaire.	246bis Rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	m²
-------------------	-------------------------------	------------------------------	------------	--	--	----

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.